

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/07/2024 - 10918 - 2010 B 00467 - 520 176 397 - 3S DEVELOPPEMENT

Désignation de l'entreprise SARL 3S DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 72 Route de Grenoble

06670 COLOMARS

Numéro SIRET * 5 2 0 1 7 6 3 9 7 0 0 0 2 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

							Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]				Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 2]			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	36 852	012		36 852	36 852						
		Autres *	014	1 846	016	1 315	531	563						
	Immobilisations corporelles *		028	339 386	030	192 576	146 811	178 531						
	Immobilisations financières * (1)		040	21 518	042		21 518	10 755						
	Total I (5)		044	399 602	048	193 890	205 711	226 701						
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	152 500	052		152 500	48 000						
		Marchandises *	060	263 879	062		263 879	177 692						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	34 213	070	634	33 579	30 162						
		Autres * (3)	072	64 281	074		64 281	42 790						
Valeurs mobilières de placement		080		082										
Disponibilités		084	112 593	086		112 593	140 542							
Charges constatées d'avance *		092		094			118							
Total II		096	627 467	098	634	626 833	439 303							
Total général (I+II)		110	1 027 069	112	194 524	832 544	666 004							
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * <i>copie certifier conforme à l'original</i>				120	50 500	50 500							
	Ecart de réévaluation				124									
	Réserve légale				126	5 050	5 050							
	Réserves réglementées*				130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		132								
	Report à nouveau				134	330 103	325 118							
	Résultat de l'exercice				136	23 869	4 985							
	Subventions d'investissement				137									
	Provisions réglementées				140									
	Total I				142	409 522	385 653							
	Provisions pour risques et charges				154									
	Emprunts et dettes assimilées				156	41 889	86 446							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	38 837	42 474							
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	117 550	95 705							
	DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	7 778	172	24 505	12 891					
Comptes courants d'associés				173	85 973	16 725								
Autres dettes				175	114 268	26 111								
Produits constatés d'avance				174										
Total III				176	423 022	280 351								
Total général (I + II + III)				180	832 544	666 004								
(1)		Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	16 954						
(2)		Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 785						
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL 3S DEVELOPPEMENT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 | Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 | Néant | *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	202 177	210	1 074 127	1 163 129
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215			214		
		217			218	12	3 615
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	104 500	(37 720)
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		6 000
	Autres produits				230	27 471	15 703
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	1 206 109	1 150 727
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	810 870	697 409
	Variation de stock (marchandises) *				236	(86 188)	19 048
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	3 800	3 305
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 36 609 - immobilier)				242	268 587	283 177
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 345)	243	2 345		244	6 248	5 720
	Rémunérations du personnel *				250	108 339	100 930
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	30 673	19 137
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)	255			254	34 275	27 592
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259			262	1 394	493
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 177 998	1 156 812
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	28 112	(6 086)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	408	36
	Produits exceptionnels (IV)				290		41 229
	Charges financières (V)				294	1 902	1 118
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347			300	374	27 949
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	2 375	1 127
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	23 869	4 985
RÉINTÉGRATIONS	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	23 869	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	2 375	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	247			330		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986	986					
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	987					
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138	138					
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	981					
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	989					
	Investissements et souscriptions outre-mer 344	344					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	991					
DÉFICITS	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	345					
	Créance due au report en arrière du déficit 346	346					
	Bassins urbains à dynamiser-EUID (art. 44 sexdecies) 992	992					
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	993					
DÉFICITS	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	23 831	354
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	23 831	372
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						

3S DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 500,00 euros
Siège social : 72 Route de Grenoble
Lieu dit Le Piboula
06670 COLOMARS
520 176 397 RCS NICE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille dix vingt-quatre,
Le 30 juin,
A 14 heures 30,

Les associés de 3S Développement, société à responsabilité limitée au capital de 50 500 euros, divisé en 101 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 235 Bis Route de la Manda à Colomars, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Stéphane SAAVEDRA, propriétaire de 100 parts sociales
Madame Sofija JARCANIN épouse SAAVEDRA, propriétaire de 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane SAAVEDRA, associé, en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,



- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 23 868.73 €, de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------|------------------|
| - Bénéfice de l'année | 23 868.73 euros |
| - Report à nouveau | 330 102.94 euros |

Bénéfice distribuable	353 971.67 euros
-----------------------	------------------

En totalité en compte « report à nouveau ».

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 du Code général des Impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :



<u>Exercices</u>	<u>Dividende Net Global</u>	<u>Abattement</u>
2022	NEANT	NEANT
2021	NEANT	NEANT
2020	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Stéphane SAAVEDRA au titre de son mandat social, qui se décompose comme suit :

- Un compte courant non bloqué non rémunéré qui présentait à la clôture de l'exercice un solde créditeur de 85 218.03 €
- 28 010.12 € au titre de sa rémunération en numéraire.
- 20 405 € au titre des cotisations sociales (TNS) et 2 533.00 € au titre d'un contrat dit « Loi Madelin », prises en charges par la société.

L'intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés.

CINQUIEME RESOLUTION

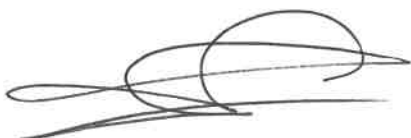
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et son associé.

Monsieur Stéphane SAAVEDRA



Madame Sofija JARCANIN



